

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 8 juillet 2020, se tient à 19 h 30, à la salle de l'Aréna de Lambton, la séance régulière de juillet 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », toute séance publique peut se tenir sans public, mais doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement est présente.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Chacun des maires se nomme.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les sujets du point 9. Environnement et le point 10.2 seront traités après le point 7. Bons coups.

Il est demandé d'ajouter au point 6. le sujet : Promotion transport adapté et collectif.

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 VARIA, les points suivants :

- Règlement harmonisé sur les animaux
- Protocole Huron-Wendat

2020-133

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2020
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - <i>Cinéma extérieur</i>
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
8.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.3.	BAPE - PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE
9.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
9.3.	DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
9.4.	DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES ORGANIQUES
9.5.	DÉCLARATION DE COMPÉTENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MATIÈRES RECYCLABLES, MODIFICATION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

	RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES ET D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS
9.6.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-09 PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
9.7.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-10 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
9.8.	APPEL D'OFFRES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
10.	<u>TRANSPORT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
10.2.	RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET LE COVOITURAGE
11.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
11.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
12.2.	DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION
13.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
13.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
14.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
14.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
14.2.	PROJET DU CHSLD DE MÉGANTIC
15.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
15.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
15.2.	CARACTÉRISATION CELLULAIRE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT
15.3.	CORRECTION DES HEXAGONES DE COUVERTURE CELLULAIRE DU CRTC
15.4.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR

	UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF
16.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
16.1.	COMPTES À PAYER
16.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN 2020
16.3.	RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2019
16.4.	POLITIQUE DE DOTATION
16.5.	EMBAUCHE – AGENT LOCAL DU RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN
16.6.	MODIFICATION - ENGAGEMENT DES SOMMES AU FDT-05 (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES) POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020
16.7.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE – FIRME RETENUE
16.8.	RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ
16.9.	NOMINATION – COMITÉ 2025
16.10.	CONGRÈS DE LA FQM
16.11.	SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT
16.12.	MODIFICATION - LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2020
17.	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Table des MRC de l'Estrie ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025
18.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.	<u>VARIA</u>
20.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
21.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée. Les enregistrements audio de la séance étant disponibles sur le site Internet de la MRC du Granit, un avis a aussi été émis à l'effet qu'il est possible pour les citoyens

d'adresser leurs questions via le courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Accusé réception du document présentant la planification de l'échéancier de nos activités aux fins de l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.
- **Municipalité de Lambton**
 - Demande d'appui pour que le CIUSSS de l'Estrie renouvelle l'établissement CHSLD et les locaux du CLSC de Lambton.
- **Municipalité de Marston**
 - QUE la Municipalité de Marston n'exerce pas son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui excluent les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.
- **Municipalité de Stratford**
 - Exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte et au transport des matières recyclables, tout en maintenant sa participation dans l'entente de gré à gré avec Récupération Frontenac jusqu'au 31 décembre 2021 comme le stipulent l'entente et sa participation aux services de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles.
 - Exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte et au transport des matières organiques.
 - Exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte et au transport des ordures ménagères.
- **Transport Québec**

Prit connaissance de votre résolution municipale 2019-128 dans laquelle vous demandez une mise à niveau du tronçon de la route 108 traversant les municipalités de Stornoway, de Saint-Romain, de Lambton et de Courcelles. Résultats de nos analyses et nos recommandations pour l'ensemble des sites ainsi que le plan des modifications proposées au site 4.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Communiqués**
 - Les administrateurs d'Énergie du Granit, souhaitant contribuer à l'effort visant à soutenir les ménages à faibles revenus affectés par les conséquences de la pandémie de la COVID-19, font don d'une somme de 3 000 \$ à la Banque alimentaire du Granit afin de soutenir les opérations de cet organisme qui accomplit aujourd'hui plus que jamais une mission cruciale pour la communauté.
 - Fin du projet Défi Carrière Mégantic ; les changements au niveau du marché du travail occasionné principalement par la pandémie, et la fin des financements gouvernementaux ont mené le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) à mettre fin au projet Défi Carrière Mégantic. Grâce à ce projet, les entreprises du territoire ont développé une autonomie au niveau du recrutement à l'étranger et bénéficient d'un réseau de contacts avec divers organismes dont la mission est le référencement d'employés et la régionalisation de l'immigration.
- **Fonds de développement de la MRC du Granit**
 - Dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement de la MRC du Granit (FDMG), la Société de développement

économique du Granit (SDEG), gestionnaire du Fonds pour la MRC a confirmé un appui financier de 135 000 \$ à cinq projets dans le cadre de l'appel de projets de l'hiver 2020.

➤ **Résidus domestiques dangereux**

- Dans un souci d'améliorer ses procédés tout en garantissant la protection de l'environnement, la MRC du Granit offre désormais le service de collecte des résidus domestiques dangereux selon une méthode légèrement différente de ce à quoi les citoyens étaient habitués depuis sa mise en place, il y a maintenant 20 ans. Ainsi, un parcours a été établi afin que l'agent en environnement aille récupérer les résidus en porte-à-porte, mais ne se présentera qu'une seule fois chez les citoyens, soit au moment de la cueillette. Les émissions de CO² seront ainsi réduites et la nouvelle procédure permettra l'élimination des sacs en plastique.

➤ **Synergie Estrie**

- Pour soutenir nos entreprises dans l'implantation et le maintien des mesures de santé et sécurité au travail adaptées à la situation de la COVID-19, des ressources sont présentes. La coordonnatrice de Synergie Estrie dans la MRC du Granit, Madame Isabelle Rioux, est disponible pour plus d'informations.

COURRIER

➤ **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

- Envoi d'une vidéo en ligne qui explique sa mission.
- La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), annonce la première partie de l'audience publique sur le Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-Québec. Cette première partie aura lieu à compter du mardi 21 juillet 2020 à 19 h. Les séances se tiendront au Centre des congrès de Québec, salle 200A, situé au 1000, boulevard René-Lévesque Est à Québec. Elles se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

➤ **Bureau du Ndakina Grand Conseil de la Nation Waban-Aki**

- Pour vous sensibiliser par rapport à des individus appartenant à des groupes autochtones autoproclamés désirant offrir des occasions de mieux connaître les peuples autochtones sans qu'elles ne soient des personnes légitimes pour le faire. Voici pourquoi nous effectuons cette démarche; diminuer les transactions frauduleuses, éviter l'usurpation d'identité, dénoncer l'appropriation culturelle, décourager l'auto proclamation de ces groupes, enrayer l'émission de cartes frauduleuses.

➤ **Cantine Ti-Mousse**

- Je vous invite à vous joindre à moi pour une conférence de presse pour présenter cette activité du 10e anniversaire et bien d'autres nouvelles seront annoncées. Le tout aura lieu le mardi 23 juin 2020 à 11 h am à la cantine Ti Mousse 432 Route 108, St-Romain.

➤ **CIUSSSSE-CHUS**

- Plan d'action « Maladie de Lyme » afin de protéger les travailleurs à risque de se faire mordre par une tique infectée.

➤ **CPTAQ**

- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no. 426585, Frontenac.
- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no.425782, Saint-Ludger
- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier no.425857, Notre-Dame-des-Bois
- Dossier 425685 - Avis de convocation, la Commission peut désormais procéder aux rencontres publiques de façon virtuelle par l'entremise de la plateforme Zoom. La rencontre se tiendra le 29 juillet 2020, à 11 h 00.

- **Fondation communautaire de l'Estrie**
 - Notre objectif est de rejoindre les organismes de l'Estrie qui viennent en aide aux populations vulnérables durement touchées par la pandémie de la COVID-19 : groupes marginalisés, jeunes, enfants et aînés, travailleurs essentiels et nouveaux arrivants. Le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC), du gouvernement du Canada, vise à fournir un soutien supplémentaire et vraiment nécessaire aux organismes de bienfaisance et aux OBNL qui desservent les populations vulnérables. Les municipalités peuvent présenter des demandes pour leurs organismes qui ne sont pas enregistrés.
- **FQM**
 - Annonce de leurs prochains webinaires et de la prévente des cours de l'automne.
 - Prévente des cours de l'automne, propose un programme de cours en classe virtuelle. Dans la continuité des cours à distance du printemps, la FQM vous offre tous les cours de son Répertoire de formation, à distance avec Zoom. Un choix de plus de 40 sessions est disponible dès à présent.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Annonce qu'il est possible de mettre en œuvre le volet projets « Signature innovation ». Ce volet permettra aux MRC de développer ou consolider son identité territoriale de façon novatrice. La MRC du Granit bénéficiera d'une enveloppe annuelle de \$ 223 280 pour cinq ans.
 - La cérémonie du Mérite municipale ne pourra être tenue en 2020. Quant à la semaine de la municipalité, elle pourra avoir lieu selon une formule virtuelle.
 - Invitation à contribuer activement à la réussite de la campagne « Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité », en lien avec son Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - Rappel qu'au plus tard le 30 juin 2020 un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2019 doit être transmis.
- **Ministère de l'Économie et de l'Innovation Québec**
 - Le 18 juin prochain marquera le coup d'envoi du déploiement de la nouvelle structure d'Investissement Québec (IQ). Nous souhaitons maintenir notre collaboration avec votre organisation sous une nouvelle forme afin de participer avec vous à la réalisation de projets stratégiques pour le développement économique régional.
- **MRC D'Antoine-Labelle**
 - Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.
 - Demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour pour la période estivale 2020 en période de pandémie.
- **MRC de Rouville**
 - Résolution qui dénonce l'interprétation que fait la CPTAQ du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans la CMM.
- **MRC de Témiscamingue**
 - DE DEMANDER l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement. • DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

- **Municipalité de Sainte-Hélène de Kamouraska**
 - Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en oeuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 ; demande l'appui de toutes les MRC et de toutes les municipalités du Québec; demande l'appui de la FQM ; demande aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député provincial et fédéral de leur circonscription.
- **Office des personnes handicapées Québec**
 - En cette Semaine québécoise des personnes handicapées, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 26 juin pour soumettre une candidature pour la septième édition du Prix à part entière. Remis tous les deux ans par l'Office des personnes handicapées du Québec, le Prix vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées.
- **Partenaires pour la réussite éducative en Estrie**
 - Le Réseau québécois pour la réussite éducative, dont le Projet PRÉE est membre, Alloprof et Télé-Québec se regroupent pour rendre hommage en grand aux finissants, en déclarant le 19 juin 2020, la Journée des finissants! Une soixantaine d'organisations se sont jointes à ce jour pour créer un réel mouvement de reconnaissance des efforts de nos finissants.
- **Sécurité civile et sécurité incendie Montérégie et Estrie**
 - Les municipalités sont invitées à mettre en place les actions prévues en cas de chaleur extrême dans leur plan municipal de sécurité civile ou à mettre en place des services à leur population en fonction des impacts anticipés ou observés sur leur territoire en tenant compte des mesures autorisées par la Santé publique dans le contexte de la COVID. Pour de plus amples informations, les municipalités peuvent consulter les boîtes à outils ou communiquer avec le Centre régional de coordination gouvernementale (CRCG). Il est également demandé aux municipalités de transmettre au fur et à mesure au CRCG les informations sur leur niveau de mobilisation, les mesures mises en place ou toute demande de soutien.
- **Sopfeu**
 - Interdiction de faire des feux à ciel ouvert qui entre en vigueur à compter du 16 juin à 8 h.
 - Levée de l'interdiction compte tenu des conditions météorologiques qui ont évolué, la mesure est modifiée à compter du 25 juin à 8 h.
- **Sûreté du Québec**
 - Dans le cadre du programme ACCÈS Cannabis, la Sûreté du Québec rappelle la poursuite de ses efforts dans la lutte contre la production illégale du cannabis. Malgré la légalisation de cette drogue, sa production, tant personnelle que destinée au trafic, demeure illégale.
- **Tribunal administratif du Québec**
 - Audience concernant le dossier no.STE- 242977-1908, municipalité de Piopolis, via ZOOM le 2020-06-15.
 - Transmission d'une décision, matricule no. 7549067240, ville de Lac-Mégantic.
 - Transmission d'une décision, matricule no. 422537, Piopolis.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Règlement no. 2020-09 et 2020-10 modifiant le plan d'urbanisme des zones d'aménagement prioritaires et de réserve dans le secteur de développement d'Horizon sur le Lac et le règlement no. 2020-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIAP) concernant les projets en périphérie du lac Mégantic, et ce, pour fin d'approbation.
- **Ville de Mont-Laurier**
 - Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

- Demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour pour la période estivale 2020 en période de pandémie

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

Madame le préfet informe les maires que la demande d'appui de la Municipalité de Lambton noté au courrier n'apparaît pas sur l'ordre du jour de la présente séance puisque cette dernière sera traitée lors de la prochaine rencontre du Comité Vigie santé qui fera une recommandation au conseil des maires.

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020

Il est mentionné que le courrier présent dans le procès-verbal qui a été envoyé n'était pas le bon. Je souligne qu'effectivement il s'agit d'une erreur de « copier-coller » puisque les maires avaient reçu le bon courrier et que l'erreur a été corrigée au procès-verbal. Il est aussi souligné qu'au point 14.0 au rapport d'activités du comité Vigie Santé, on devrait y lire qu'une résolution suivrait concernant le projet du CHSLD.

2020-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020

ATTENDU QUE le courrier inscrit au procès-verbal était erroné et qu'il y a lieu de le corriger;

ATTENDU QU'au point 14.0 du comité Vigie Santé, on devrait lire qu'une résolution suivra en lien avec le projet du CHSLD;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Cinéma extérieur

Sera traité au point loisirs.

Promotion transports adapté et collectif

Madame le préfet souligne que chaque municipalité a un représentant au CA de Trans-Autonomie lequel est invité à chacune des réunions et il reçoit aussi le procès-verbal de la rencontre. Elle mentionne qu'il serait plaisant que les représentants s'y présentent au moins 1 ou 2 fois par année, car certains sont toujours là alors que d'autres jamais.

Des discussions ont lieu au sujet de la présence des représentants. M. Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, mentionne que la rencontre de Trans-Autonomie a lieu au même moment que son conseil municipal et demande de valider la possibilité que la tenue de la rencontre soit déplacée à un autre moment. Des vérifications seront faites.

7.0

BONS COUPS

Aucun sujet à traiter.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Les maires ont reçu, par courriel, la liste des bons coups des municipalités du territoire. Madame le préfet félicite M. Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, pour sa nomination au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE).

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

M. Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

9.3

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2020-135**DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté la résolution # 2002-23 annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des ordures ménagères, et ce, conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, étant entendu que seuls la collecte et le transport des ordures ménagères sont actuellement de la compétence de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit déclarait compétence en adoptant la résolution # 2002-125;

ATTENDU QUE le 18 mars 2020 la MRC du Granit a adopté la résolution # 2020-71 réitérant sa compétence en matière de collecte et transport ordures ménagères et annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières;

ATTENDU QUE dans cette même résolution, la MRC du Granit a annoncé son intention de modifier les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait de sa compétence à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et suivants et 10 et suivants du Code municipal du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de Comté du Granit réitère sa compétence en matière de collecte et transport des ordures ménagères et déclare sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières sur le territoire des municipalités participantes, le tout conformément aux dispositions des articles 678.0.1 et suivants et 10 et suivants du code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4**DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES ORGANIQUES****2020-136****DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE CERTAINES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE le 17 mai 2017, la MRC du Granit a adopté la résolution # 2017-98 annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de collecte et de transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux, et ce, conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2017, la MRC du Granit déclarait compétence en adoptant la résolution # 2017-153;

ATTENDU QUE le 18 mars 2020 la MRC du Granit a adopté la résolution # 2020-72 réitérant sa compétence en matière de collecte et transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux, et annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières;

ATTENDU QUE dans cette même résolution, la MRC du Granit a annoncé son intention de modifier les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait de sa compétence à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et suivants et 10 et suivants du Code municipal du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de Comté du Granit réitère sa compétence en matière de collecte et transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux, et déclare sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux, sur le territoire des municipalités participantes, le tout conformément aux dispositions des articles 678.0.1 et suivants et 10 et suivants du code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

DÉCLARATION DE COMPÉTENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MATIÈRES RECYCLABLES, MODIFICATION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES ET D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

2020-137

DÉCLARATION DE COMPÉTENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MATIÈRES RECYCLABLES, MODIFICATION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES ET D'UN SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QU'en décembre 2002, la MRC du Granit a adopté la résolution # 2002-204 annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles, et ce, conformément à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit déclarait compétence en ces matières en adoptant la résolution # 2003-51;

ATTENDU QUE le 17 mai 2017, la MRC du Granit a adopté la résolution # 2017-97 annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de traitement des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles, la

déclaration de compétence annoncée à la résolution # 2002-204 la MRC ne visant que la collecte et le transport;

ATTENDU QUE la MRC du Granit déclarait compétence en cette matière en adoptant la résolution # 2017-150;

ATTENDU QUE le 18 mars 2020 la MRC du Granit a annoncé par sa résolution no 2020-73 son intention de modifier les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait de sa compétence à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a annoncé par cette même résolution son intention d'implanter un service de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles dans le cadre de l'exercice de sa compétence relative aux matières recyclables;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a annoncé par cette même résolution son intention d'implanter un service de collecte, transport et traitement des encombrants dans le cadre de l'exercice de sa compétence relative aux matières recyclables;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et suivants et 10 et suivants du Code municipal du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de Comté du Granit réitère sa compétence en matière de collecte, transport et traitement des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles, sur le territoire des municipalités participantes et qu'elle entend modifier les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait à l'égard de cette compétence.

QUE dans le cadre de cette compétence, la Municipalité régionale de Comté du Granit procède à la mise en place d'un service de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles sur le territoire des municipalités participantes.

QUE dans le cadre de cette compétence, la Municipalité régionale de Comté du Granit procède à la mise en place d'un service de collecte, transport et traitement des encombrants sur le territoire des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-09
PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-138

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-09
PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le maire, monsieur Yvan Goyette, donne avis de motion qu'un règlement sera soumis à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but d'adopter le règlement no 2020-09 portant sur la gestion des matières résiduelles. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Yvan Goyette, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-09 PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront remises aux membres du conseil et des copies seront mises à la disposition du public.

9.7

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-10 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-139

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-10 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le maire, monsieur Gaby Gendron, donne avis de motion qu'un règlement sera soumis à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but d'adopter le règlement no 2020-10 décrétant les modalités et conditions administratives et financières relatives à la gestion des matières résiduelles. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Gaby Gendron, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-10 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront remises aux membres du conseil et des copies seront mises à la disposition du public.

9.8

APPEL D'OFFRES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-140

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – NOMBRE DE COLLECTES PAR ANNÉE

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déclaré compétence en matière de collecte, transport et traitement des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit lancer un appel d'offres dans les prochaines semaines concernant la collecte, transport et traitements de ces matières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit déterminer dans l'appel d'offres le nombre de collectes (levées de bacs) annuelles pour les bacs de chacune des matières;

ATTENDU QUE les maires s'entendent sur le nombre de collectes au niveau des matières organiques et des ordures ménagères;

ATTENDU QUE le nombre de collectes (levées de bacs) concernant les matières recyclables a donné lieu à des opinions divergentes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme un nombre de 26 collectes (levées de bacs) par année pour les bacs de matières recyclables, soit une levée toutes les 2 semaines, et ce, pour les municipalités participantes à la compétence de la MRC du Granit.

QUE le nombre de 26 collectes (levées de bacs) soit inscrit à l'appel d'offres que la

MRC lancera dans le cadre de la collecte, transport et traitement des matières recyclables.

ADOPTÉE SUR DIVISION DES MUNICIPALITÉS HABILES À VOTER
24 voix représentant 80,68 % pour
5 voix représentant 16 % contre

2020-141

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – UNITÉ DE MESURE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET NOMBRE DE COLLECTES POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES ET LES ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déclaré compétence en matière de collecte, transport et traitement des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a réitéré sa compétence en matière de collecte et transport des ordures ménagères et a déclaré sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a réitéré sa compétence en matière de collecte et transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux, et a déclaré sa compétence à l'égard du traitement de ces mêmes matières à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit lancer un appel d'offres dans les prochaines semaines concernant la collecte, transport et traitements de ces matières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit déterminer dans l'appel d'offres le nombre de collectes (levées de bacs) annuelles pour les bacs de chacune des matières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit déterminer dans l'appel d'offres une unité de mesure légale pour le calcul des quotes-parts afférentes à chacune des matières;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit détermine que l'unité de mesure utilisée pour le calcul des quotes-parts afférentes à chacune des matières soit celle du nombre d'unités d'habitation présentée au sommaire du rôle d'évaluation.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC du Granit de retirer du calcul des quotes-parts les unités d'habitations de 10 unités et plus desservies par conteneurs.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient que chacune des municipalités participant à la compétence de la MRC en matière de collecte, transport et traitement des matières résiduelles est responsable de faire connaître à la MRC du Granit, par résolution, quelles sont ses unités d'habitations de 10 unités et plus desservies par conteneurs.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme un nombre de 16 ou 17 (selon la journée de la collecte de la municipalité) collectes (levées de bacs) par année pour les bacs d'ordures ménagères, soit une levée toutes les 2 semaines de juin à septembre inclusivement et une levée par mois d'octobre à mai inclusivement, et ce, pour les municipalités participantes à la compétence de la MRC du Granit en ces matières.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme un nombre de 22 collectes (levées de bacs) par année pour les bacs de matières organiques, soit une levée toutes les 2 semaines d'avril à octobre inclusivement et une levée par mois de novembre à mars inclusivement, et ce, pour les municipalités participantes à la compétence de la MRC du Granit en ces matières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MUNICIPALITÉS HABILES À VOTER

Il est suggéré d'améliorer le travail en amont lors du prochain appel d'offres par exemple en présentant aux municipalités le rendement de chacune d'entre elles et de s'entendre sur certains principes sur lesquels les municipalités ont du pouvoir. Il est souligné d'envisager la volonté d'amélioration des performances environnementales dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique.

10.0 TRANSPORT

10.2

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET LE COVOITURAGE

2020-142

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR LE PROJET PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU COVOITURAGE

ATTENDU QUE 43 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec sont causés par le secteur des transports et que la MRC du Granit souhaite agir davantage;

ATTENDU QUE 86 % des travailleurs et travailleuses de la MRC du Granit utilisent principalement l'automobile pour se rendre sur leur lieu de travail et que seulement 4 % font surtout du covoiturage;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est engagée dans le développement des options de transport durable notamment via le mandat d'étude sur les besoins en transport collectif dans la MRC du Granit en 2017 et son plan de transport collectif;

ATTENDU QU'il est nécessaire de consolider et d'approfondir ces éléments afin de les transposer concrètement en plan d'action;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) peut accompagner la MRC du Granit dans le projet de Plan d'action pour le développement du transport collectif et du covoiturage ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite, pour ce projet, déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable (PMVD) dont l'objectif est de réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre par des interventions en aménagement du territoire et en urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC souhaite identifier les pistes d'action pour développer le covoiturage et le transport collectif, notamment au niveau des stationnements incitatifs et d'une campagne de promotion;

ATTENDU QUE ce projet visera la création d'un plan d'action nécessaire pour le développement du transport collectif et du covoiturage pour la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer sa demande de projet d'ici le 10 juillet 2020.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit autorise la présentation de la demande d'aide financière au PVMD.

QUE la MRC du Granit confirme son engagement à payer sa part des coûts, soit 18 960 \$ en nature.

QUE madame Sophie Bourassa, Responsable de l'évaluation et de l'environnement à la MRC du Granit, soit la personne responsable du projet, autorisée à agir au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

BAPE - PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

Madame le préfet mentionne aux maires que monsieur Patrice Gagné a été mandaté pour participer à titre de personne-ressource de la MRC dans le cadre des audiences publiques concernant la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine. La première rencontre aura lieu à la fin juillet.

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

MONSIEUR DENIS LALUMIÈRE QUITTE LA RENCONTRE

11.0	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------	-------------------------------

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

MONSIEUR BERNARD THERRIEN QUITTE LA RENCONTRE

MONSIEUR DENIS LALUMIÈRE SE JOINT À NOUVEAU À LA RENCONTRE

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 2 juillet dernier. Madame le préfet demande aux maires s'ils désirent avoir une présentation du rapport annuel 2019-2020 ou s'ils préfèrent ne recevoir qu'une copie du document. Les maires désirent qu'une présentation leur soit faite en atelier de travail et que le rapport leur soit envoyé avant.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Le rapport du mois dernier n'a pas été envoyé.

12.2

DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION

Je mentionne aux maires que le service de l'évaluation croit être en mesure de terminer les rôles d'évaluation d'ici la date fixée par la loi, soit le 15 septembre 2020. J'ajoute que par prudence, une demande d'extension pour le dépôt pourrait être faite.

2020-143

DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION DE AUDET, LAMBTON, SAINT-LUDGER, SAINT-ROBERT-BELLARMIN ET SAINT-ROMAIN

ATTENDU QUE les employés du service d'évaluation de la MRC travaillent au dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Audet, Lambton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Romain;

ATTENDU QUE les rôles des municipalités concernées doivent, selon la loi, être déposés avant le 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE certains travaux nous obligent à envisager la possibilité de dépasser cette date du 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter la date de dépôt de rôles d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit prolonge au 1^{er} novembre 2020 la période pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
--

Madame France Bisson mentionne, suite à une rencontre du Comité sports loisirs de l'Estrie (CSLE), le soutien qu'ont reçu plusieurs municipalités de la MRC dans différents projets et elle souligne l'importance de la participation du CSLE pour une adhésion annuelle de 70 \$ par municipalité.

Cinéma extérieur

Madame le préfet fait un retour sur les discussions de la dernière séance du conseil des maires concernant la disponibilité du cinéma extérieur. Elle annonce que la SDEG a trouvé une personne de confiance qui prendra en charge le cinéma extérieur pour la saison estivale, soit M. Keven Ross. Elle ajoute que comme par les années passées, la priorité sera donnée aux municipalités.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
--

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.2

PROJET DU CHSLD DE MÉGANTIC

2020-144

DEMANDE DE RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT EN SOINS DE LONGUE DURÉE À LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QU'en juillet 2019, le conseil des maires de la MRC du Granit a demandé au ministère des Aînés et des Proches aidants de considérer la priorité au projet de construction du nouveau CHSLD sur le site de l'hôpital de Lac-Mégantic, de relancer les travaux de planification de construction et de fournir un calendrier

d'exécution des travaux actualisés afin que le chantier et donc de livraison des installations puissent se faire dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de loi 61 visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré en raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a priorisé la construction du nouveau centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) à Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE les élus de la MRC du Granit applaudissent la priorisation de cet important projet par le gouvernement;

ATTENDU QUE le calendrier final de réalisation du projet n'a pas cependant pas été confirmé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit réitère sa demande au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministère des Aînés et des Proches aidants de mettre en priorité le projet de construction du nouveau CHSLD à Lac-Mégantic et de permettre le début des travaux de construction dans les meilleurs délais afin que les nouvelles installations soient bientôt disponibles pour les aînés du territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement du Québec de considérer l'autorisation du projet de construction du nouveau CHSLD de Lac-Mégantic comme un pas vers une relance économique vitale à la région du Granit suite aux pertes subies dans le contexte de la pandémie à la COVID-19.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, à la ministre des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, au député provincial de Mégantic, monsieur François Jacques, à madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor, à madame Manon Massé, cheffe du parti Québec Solidaire et madame Dominique Anglade, cheffe du parti libéral et monsieur Pascal Bérubé, chef du parti québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Je fais un résumé de la dernière rencontre. J'informe les maires que nous avons reçu la présentation finale de la caractérisation de la couverture cellulaire et qu'un atelier de travail aura lieu ultérieurement à ce sujet.

15.2

CARACTÉRISATION CELLULAIRE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

J'explique aux maires que les correctifs ont été apportés à la cartographie en ce qui a trait à la couverture cellulaire dans les municipalités. Je dépose une carte aux maires identifiant les résultats de la couverture, laquelle a été présentée aux membres du comité et pour laquelle ils étaient satisfaits et qui permettra de faire la correction des cartes du CRTC. J'explique la carte en ce qui a trait à la couverture établie par l'équipe de M. Collins et l'identification des corrections qui seront demandées au CRTC.

15.3

CORRECTION DES HEXAGONES DE COUVERTURE CELLULAIRE DU CRTC

Je mentionne aux maires que le comité recommande d'enclencher les démarches pour la demande de correction des hexagones au CRTC. Plusieurs discussions ont lieu quant à la carte et la couverture cellulaire de certains endroits qui ne semblent pas être représentés sur la carte. Il est demandé de faire valider les informations pour la municipalité de Stratford et de repousser l'adoption de la résolution à une prochaine séance.

15.4

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

Aucun sujet à traiter.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER**2020-145****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juin 2020	66 332,99 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN 2020

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2020. Aucune question n'est posée.

16.3

RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2019**2020-146****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires son rapport annuel pour l'année 2019 et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel de la MRC du Granit pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR BERNARD THERRIEN SE JOINT À NOUVEAU À LA RENCONTRE

16.4

POLITIQUE DE DOTATION

J'informe les maires que 2 corrections sont à apporter au document qu'ils ont reçu, soit au niveau des Objectifs de la politique soit d'ajouter le mot « économique » de manière à y lire « Société de développement **économique** du Granit (SDEG) » et au niveau de la section A sous les responsabilités du comité administratif soit d'ajouter le mot « nouveau » au premier point de manière à y lire « Autorise l'ouverture de tout **nouveau** poste devenu vacant ».

2020-147

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DOTATION

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire se doter d'une Politique de dotation afin de définir les rôles et responsabilités des différents intervenants et préciser la démarche à suivre pour créer un poste, recruter, sélectionner et engager le personnel;

ATTENDU QU'un projet de Politique de dotation a été déposé aux membres du comité administratif de la MRC et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'un projet de Politique de dotation a été déposé aux membres du conseil d'administration de la SDEG et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'un projet de Politique de dotation a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique de dotation de la MRC du Granit.

QU'une copie de ladite Politique soit transmise à la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

EMBAUCHE – AGENT LOCAL DU RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

2020-148

EMBAUCHE – AGENT LOCAL DU RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame

Claudia Racine;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé l'engagement de madame Claudia Racine;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Claudia Racine à titre d'agente locale du réseau d'accueil estrien, et ce, à compter du 3 août 2020.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

MODIFICATION - ENGAGEMENT DES SOMMES AU FDT-05 (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES) POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020

2020-149

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2019-230 - ENGAGEMENT DES SOMMES DU FDT-05 (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES) POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, en novembre 2019, sa résolution no 2019-230 concernant l'engagement des sommes au FDT région 05 et autres pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2020-45 afin de modifier sa contribution financière au projet de la RICEMM et modifiant ainsi les sommes engagées au FDT région 05 et autres pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la résolution no 2019-230 des projets se sont ajoutés ou ont été modifiés et que par conséquent, certains montants attribués ont subi des modifications;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution no 2019-230 adoptée en novembre 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit modifie sa résolution no 2019-230 de manière à ce que le tableau présentant l'engagement des sommes au FDT région 05 et autres pour les années 2018-2019 et 2019-2020 se lise comme suit :

FDT RÉGIONAL - RÉGION 05 ET AUTRES	
Concertation Estrie (2019 et 2020)	17 735,00 \$
Entente Bioalimentaire Estrienne (2019 et 2020)	21 430,00 \$
Fonctionnement développement local (2019)	24 500,00 \$

Frais de gestion (pour la durée du FDT)	70 307,50 \$
Gestion documentaire (2019 et 2020)	40 000,00 \$
La ruche, an 3 de 3 (2019)	5 000,00 \$
Mise en œuvre - Planification stratégique loisir (2020)	12 500,00 \$
PDZA (2019)	25 000,00 \$
Projet d'accueil, an 1 de 3 (2020)	5 850,00 \$
Projet synergie Estrie, an 1 de 3 (2020)	9 612,00 \$
Promotion et communication (2019 et 2020)	40 000,00 \$
RICEMM (2020)	12 500,00 \$
Site Internet (2019 et 2020)	9 058,00 \$
Souscription activité culturelle (2019 et 2020)	12 500,00 \$
Tableau de bord, an 2 et 3 de 3 (2019 et 2020)	2 000,00 \$
Entente sectorielle égalité hommes - femmes	2 500,00 \$
TOTAL	310 492,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

PLANIFICATION STRATÉGIQUE – FIRME RETENUE

J'informe les maires que le comité administratif de la MRC a procédé à l'engagement de la firme Harieka dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique pour la MRC du Granit. Il est mentionné que les municipalités et les employés de la MRC seront mis à contribution dans la démarche.

16.8

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

2020-150

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ, ANNÉE 2020-2021

ATTENDU QUE la police d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC sera échue en juillet;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre protection d'assurance pour l'année 2020-2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'offre d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec de renouveler nos assurances pour l'année 2020-2021 et de verser la prime de 31 580 \$ liée à cette couverture d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC pour la prochaine année.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues dans les différents départements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.9

NOMINATION – COMITÉ 2025

2020-151

NOMINATION – COMITÉ 2025

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme mesdames le préfet et la directrice générale pour représenter la MRC du Granit au Comité 2025.

QU'elles soient nommées toutes deux de manière à pouvoir remplacer l'une en l'absence de l'autre audit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.10

CONGRÈS DE LA FQM

J'explique aux maires que dans le contexte de la Covid-19 la FQM maintient tout de même, pour le moment, le congrès de la FQM de septembre prochain. J'ajoute que puisque la MRC a réservé un groupe de chambres et elle devra honorer son contrat, mais si toutefois le congrès était annulé il n'y aurait pas de frais pour les annulations de chambres. Il est demandé de maintenir les chambres pour ceux qui le désirent et d'envoyer un message à la FQM les informant de ce que ça implique pour les municipalités.

16.11

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

Madame le préfet informe les maires que la séance du mois d'août aura lieu le 19 août prochain. J'ajoute aussi qu'un atelier de travail précédera la séance et qu'un autre la suivra. Les détails leur seront envoyés prochainement. Des questions sont posées quant à l'emplacement et si le public sera admis. J'annonce aux maires que la séance sera effectivement publique et qu'elle aura lieu au CSM si ce dernier est ouvert au public sinon d'autres alternatives seront envisagées.

16.12

MODIFICATION - LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2020

2020-152**MODIFICATION - LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le montant facturé par le registre foncier pour un contrat est passé de 4 \$ à 5 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la liste des tarifs pour l'année 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les tarifs en regard du rôle d'évaluation soient ajustés au cours de l'année selon le décret publié par la Gazette officielle à cet effet;

QUE les tarifs suivants s'appliquent lors de la vente de documents par la MRC aux différents organismes en faisant la demande :

ÉVALUATION:	2019	2020
Attestation de propriété	6,00 \$	6,00 \$
Consultation publique évaluation (taux horaire, min. 1 hr)	12,00 \$	12,00 \$
Contrat	4,00 \$	5,00 \$
Droits de mutations	15,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	35,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	45,00 \$/hr	50,00 \$/hr
Rôle d'évaluation internet (pour Commission Scolaire)	0,39 \$/page de rôle	0,40 \$/page de rôle *
Rôle d'évaluation internet	0,47 \$/unité d'éval.	0,48 \$/unité d'éval. *
Sommaire de rôle	15,00 \$	15,00 \$
ADMINISTRATION:		
Clé usb (8 gb)	0,00 \$	20,00 \$
Envoi de message par télécopieur (de la page)	1,00 \$	1,00 \$
Epinglette	6,00 \$	6,00 \$
Epinglette (transport inclus)	8,00 \$	8,00 \$
Photocopie noir et blanc (l'unité)	0,39 \$	0,40 \$ *
Photocopie couleur (l'unité)	0,39 \$	0,40 \$ *
AMÉNAGEMENT:		
CD gravé	10,00 \$	n/a
Règlement de contrôle intérimaire	25,00 \$	25,00 \$
Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (nouvelle	140,00 \$	140,00 \$
Schéma d'aménagement révisé	175,00 \$	175,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme (incomplète)	115,00 \$	115,00 \$ **
Modification au règlement d'urbanisme	230,00 \$	230,00 \$
Mise à jour des règlements d'urbanisme (Domtar, Ecceterra, Francis Carrier, arp. et Serv. Forestiers Martel)	90,00 \$ / an	90,00 \$ / an
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	40,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	50,00 \$/hr	50,00 \$/hr
GÉOMATIQUE:		
Cahier de cartes routières (11 X 17) noir/blanc	25,00 \$	25,00 \$
Carte routière à l'unité (11 X 17) noir/blanc	3,00 \$	3,00 \$
Extrait de matrice simple	12,00 \$	12,00 \$
Extrait matrice couleur	15,00 \$	15,00 \$
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	40,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	50,00 \$/hr	50,00 \$/hr
Carte grand format	3,00 \$/pied 2	3,00 \$/pied 2
LOISIR:		
Frais d'expertise professionnelle (technicien)	40,00 \$/hr	40,00 \$/hr
Frais d'expertise professionnelle (responsable)	50,00 \$/hr	50,00 \$/hr

* Selon le décret publié dans la Gazette officielle en avril de chaque année.

** Ce frais a été créé de manière à pourvoir aux dépenses engagées par la MRC en regard du travail fait lorsqu'un projet nécessitant un procédurier est abandonné avant d'être complété (avant son adoption)

Les taxes peuvent être ajoutées, lorsqu'applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table des MRC de l'Estrie :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production du mois de juin 2020 n'ayant pas encore été produit, ce dernier sera envoyé par courriel, aux maires, prochainement.

19.0 VARIA

Règlements harmonisés

Monsieur Francis Bélanger demande quand aura lieu le comité chargé des chiens dangereux et animaux errants, car ils vivent une problématique de chats errants sur le territoire de Courcelles. Suite à des explications et différentes discussions, il est expliqué le mandat différent du comité des règlements harmonisés et du comité

SPA. Il est ensuite discuté des démarches entreprises par la direction générale d'une municipalité qui a pris en charge ce dernier comité et qui convoquera une première rencontre. Des discussions ont lieu au niveau de la responsabilité de la MRC à accompagner les municipalités dans cette démarche. Il est convenu d'ajouter le sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre la MRC pour discuter de l'implication de la MRC.

Protocole Hurons-Wendat

Madame Julie Morin mentionne aux maires des travaux de réfection d'une rue qui sont retardés dans l'attente de l'étude dans le cadre du protocole Hurons-Wendat et sensibilise les maires à être aux faits que des projets financés par le fédéral puissent être retardés pour la même raison.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent donc aucune question n'est posée. Les enregistrements audio de la séance étant disponibles sur le site Internet de la MRC du Granit, un avis a aussi été émis à l'effet qu'il est possible pour les citoyens d'adresser leurs questions via le courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-153

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 8 juillet 2020 soit levée, il est 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 8 juillet 2020, et ce pour les résolutions 2020-145, 2020-149 et 2020-150.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale